



Syndicat de l'environnement,  
la forêt et l'agriculture

## CTE ASP du 24 mars 2016



Etaient présents pour la direction : S Le Moing /V Claudon/O Lacombe/M.Grenet/J-M Bidalet

Pour les OS :

CFTC-MAE/EFA-CGC:MG Cantayre/ F Cayssials

CFDT: S Sallen/O Serrant /S Ragot

FSU: P Dubois /J Piteux

CGT: G Chenu/K Ribod/S Ratheau/G Podevigne

### 1) Ouverture de séance :

Le PV du CTE du 15/12/15 a été approuvé

Le PV du CTE du 03/11/15 devra être modifié

La CGT a accepté d'être secrétaire de séance.

### 2) Les sujets d'actualité :

Le PDG n'a abordé que deux sujets à l'actualité brûlante : les campagnes PAC et la mise en place du dispositif première embauche.

#### 2.1) la campagne PAC 2015 et 2016

Deux campagnes en une !

11 600 visites ont déjà été réalisées soit un tiers de l'objectif ce qui cache de fortes disparités entre des sites qui ont déjà fini et ceux qui croulent sous les dossiers.

Le PDG a tenu à remercier les équipes pour leur mobilisation et leur professionnalisme permettant la mise en place de solidarité entre régions, malgré un climat peu serein, seulement deux problèmes graves ont été rencontrés.

Il a tenu à réaffirmer que les contrôleurs ne doivent pas se retrouver seuls face à un problème et ne doivent pas hésiter à informer leur direction qui répercutera aux DDT.

Lorsqu'une difficulté est remontée c'est en effet aux DDT de prendre leurs responsabilités et de décider si l'on annule ou diffère la visite ou si on la maintient en prenant les précautions qui s'imposent (il n'est pas exclu de se faire accompagner par les forces de l'ordre).

Des solutions vont être mises en place pour épauler la DR Midi-Pyrénées Languedoc qui doit réaliser à elle seule 50% des contrôles nationaux.

Embauche de 20 contrôleurs supplémentaires

- Appui des DR ALPC (qui prendra en charge les contrôles Hautes Pyrénées et nord du lot) et DR Auvergne-Rhône-Alpes (Lozère)
- Simplification des visites, parcelles en estive, trop lointaines.
- Déportation d'une partie des contrôles PIAO vers d'autres DR

La campagne 2016 devrait commencer dans les délais, l'ouverture de TELEPAC aura lieu le 01/04/16.

*La CFTC-MAE a alerté la direction et a demandé une vigilance accrue sur les conditions de travail des contrôleurs dans un contexte de crise et de surcharge de travail. Les médias citent directement notre Etablissement et véhiculent une image dégradée de nos métiers de contrôle. Des messages insultants et méprisants des médias qui dévoilent une incompréhension des citoyens face à une lourdeur administrative accrue. Pour illustrer le propos L'EFA-CGC a cité la diffusion d'un sketch particulièrement chaud mettant en scène une prétendue contrôleuse de l'ASP sur canal + le 5 mars dans l'émission Groland et a demandé si la direction envisageait de réagir. La direction n'était pas au courant et demande que lui soit communiquée l'info.*

## **2.2) Le dispositif Embauche PME**

Le PDG tient à remercier les équipes qui malgré la pression parviennent à assurer la remise à niveau sur l'outil en ligne.

Les recrutements de CDD sont en cours et les renforts devraient arriver début avril. Il est prévu de recruter 172 CDD dont 4 CDD encadrants.

Ce qui portera le nombre de CDD présents dans l'établissement à 675 ce qui constitue un record.

## **3) Les sujets réclamés par les OS**

### **3.1) La multiplication des ordres à recouvrer à l'encontre des agents de l'ASP**

Le secrétaire général a tenu à faire le point.

Suite aux observations d'un rapport de la Cour des comptes, plusieurs séries d'OR, suite à des constats d'irrégularités, ont dû être mises en route concomitamment.

En effet non seulement les erreurs ont été corrigées au niveau de la fiche de paye, mais encore l'agent comptable exige une rétroactivité de deux ans sur les sommes indûment perçues.

On peut distinguer 4 familles d'OR :

#### **--Les OR NBI :**

22 personnes sont concernées par une irrégularité relative au versement à tort d'une NBI depuis 2011 les OR se situent entre 1100 et 3330 euros pour un montant global de 44000 euros.

#### **-- Les OR indemnités exceptionnelles**

20 personnes sont concernées par une irrégularité relative au versement erroné d'une indemnité exceptionnelle de CSG les OR se situent entre 42 et 7800 euros pour un montant global de 50000 euros.

#### **--Les OR régularisation des taux de prime**

119 personnes sont concernées par une erreur dans le calcul des primes, les OR se situent entre 50 et 378 euros pour un montant global de 150000 euros.

#### **--Les OR relatifs à l'absence de justificatifs du transport domicile- travail**

Si certains agents ne peuvent fournir de justificatifs du paiement de leurs abonnements RATP vieux de plusieurs années, il sera émis un OR du montant de ces titres de transport.

*Les OS, comme la direction, précisent bien la distinction, sur la bonne foi des agents, qui doit être faite dans le traitement de ces catégories d'OR.*

Le PDG s'est dit désolé de cet état de fait, mais n'a pas le pouvoir de s'opposer à l'agent comptable que la loi oblige à recouvrer les sommes perçues par erreur dans la limite de deux ans en arrière.

Il propose juste un étalement des remboursements selon un calendrier négocié avec les agents.

Les OS se sont dit indignées par le fait qu'une erreur de la DRH dans l'établissement des bulletins de paye provoque non seulement une perte de salaire mais encore un remboursement

Elles ont proposé plusieurs solutions dont l'utilisation du recours gracieux sur les créances qui est bien une prérogative du PDG après avis d'une commission de recours gracieux.

Et demandé une suspension de séance pour laisser la direction réfléchir à ses propositions.

Au retour des OS le PDG s'est engagé à examiner rapidement la procédure et la jurisprudence quant à sa marge de manœuvre vis-à-vis de ces recours gracieux et à faire une proposition aux OS qui demandent :

- **Le maintien de la NBI aux agents**
- **Mais surtout que le PDG s'engage à accueillir favorablement toutes les demandes de recours gracieux relatives à ces OR qui lui seront soumises par les agents.**

### **3.2) Les interventions du cabinet la metis**

Les OS ont interrogé le PDG sur les interventions de monsieur charlot dans certaines DR, des méthodes de taylorisme qui suscitent des réactions de la part des agents.

Le PDG a tenu à justifier cette démarche par une urgence budgétaire :  
Le fonds de roulement de l'établissement a fondu de 57 millions d'euros en 2012 à 675000 euros.

L'ASP n'a donc plus les moyens de financer des activités déficitaires or depuis de nombreuses années la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle est déficitaire de plus de 4 millions.

Ne pouvant l'équilibrer par une augmentation des tarifs des prestations il faut rapidement contenir les coûts par une meilleure organisation du travail.

L'arrivée du dispositif embauche PME a accéléré la démarche qui a été étendue à l'ensemble des activités de l'établissement pour pouvoir repérer des mutualisations possibles.

Il regrette que cela se soit fait dans une telle précipitation sans concertations avec les OS ce qui amené un loupé sur le site de Lille.

Les sites choisis pour faire intervenir le cabinet prestataire privé sont soit des sites demandeurs pour améliorer leur organisation (Bordeaux, Dijon) soit des sites traitant de gros volumes de dossiers (Cergy, Montreuil, Lille, Aix...)

M Monteillet nous a ensuite présenté la démarche du cabinet qui consiste à :

--Quantifier la charge de travail sur la base de temps exprimés en unités de mesure en observant toutes les tâches réalisées par les agents.

--Planifier la présence des agents.

--Distribuer la charge de travail en maintenant le chef de secteur au centre du dispositif.

*La CFTC-MAE et l'EFA-CGC dénoncent le caractère onéreux de ces prestations externes et regrettent le manque de concertation.*

*Les OS ont aussi échangé sur le positionnement du chef de secteur.*

#### 4) Le Plan Stratégique

Le PDG nous a enfin présenté la dernière mouture de son plan stratégique qui a suscité de la part du personnel des espoirs qu'il convient de ne pas décevoir.

Suite aux échanges avec les directions et les OS, ce plan a évolué sur deux points :

- Le chapitre sur l'équilibre Siege-DR a été supprimé car le sujet du plan n'est pas l'autonomie Siege-DR. Le PDG souhaite plus de communication entre les directions.
- Sur la question du cœur de métier de l'agence car ce qui compte est moins de s'assurer qu'une action concerne le cœur de métier de l'ASP, que de réussir à réaliser une prestation satisfaisante au coût fixé par le donneur d'ordre.

Sa vision de l'établissement se base sur 3 points :

- Il faut prouver que l'on est pertinent et capable de gagner des marchés dans un monde où rien n'est acquis.
- Il faut renforcer encore la valorisation des données et l'assistance utilisateur dans nos prestations
- Il faut veiller à l'équilibre financier de l'établissement en n'acceptant pas n'importe quelle action à n'importe quel coût.

*Pour nos OS cette consultation large nécessite des réponses aux questions posées par les agents dans toutes les directions, des réponses qui ne demandent d'ailleurs parfois pas de moyens budgétaires.*

#### La suite et la fin

Le PDG, pris par le temps, a clôturé le CTE à la surprise des OS, sans évoquer les deux derniers sujets de l'ODJ : le point d'étape sur la convention FIPH et les effectifs de l'ASP.

**Vos élus au CTE ASP :**

**Marie-Gaëlle CANTAYRE et Franck CAYSSIALS  
Olivier POUSSIN et Philippe MARCEL**

**Prochains CTE :**

**21 juin 2016 à Limoges**

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture  
EFA-CGC – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél 06 77 88 97 64  
[mél. efa-cgc@asp-public.fr](mailto:efa-cgc@asp-public.fr)

Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses  
Etablissements  
CFTC - MAE - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél 06 77 88 97 tél 06 34 23 84 44 64  
[email. cftc-mae@asp-public.fr](mailto:cftc-mae@asp-public.fr)